NATIONS UNIES **E**

Conseil Économique et Social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.19/2002/2/Add.7
11 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Instance permanente sur les questions autochtones
Première session
New York, 13-24 mai 2002
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITÉS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES CONCERNANT LES QUESTIONS AUTOCHTONES: DÉBAT INTERACTIF

Renseignements communiqués par les organismes des Nations Unies

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE ET LES POPULATIONS AUTOCHTONES

1. Les principes directeurs et objectifs de la Décennie internationale des populations autochtones du monde (1995-2004) orientent l'action que l'UNESCO mène aujourd'hui, d'une part pour promouvoir la diversité culturelle face aux défis de la mondialisation, afin de préserver le patrimoine et les ressources culturelles des autochtones dans leurs aspects matériels et immatériels et les transmettre aux générations futures et, d'autre part, d'encourager le dialogue entre les cultures et les civilisations. En effet, les populations et les cultures autochtones, leurs savoirs traditionnels et locaux sont les plus vulnérables et l'UNESCO a la mission essentielle d'aider à sauvegarder leur caractère unique. À l'heure actuelle, l'action de l'Organisation consiste à interpréter, à relayer et mettre en œuvre, dans ses domaines de compétence, les principes directeurs de la Décennie, en concertation étroite avec les agences du système des Nations Unies, les populations autochtones et des organisations gouvernementales et non gouvernementales.

2. Inscrite dans le cadre de la Décennie internationale des populations autochtones du monde, l'action de la Division des politiques culturelles s'inspire de la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles de 1982, du rapport de la Commission mondiale sur la culture et du développement «Notre diversité créatrice» (UNESCO, 1996) et du Plan d'action sur les politiques culturelles pour le développement adopté à la Conférence de Stockholm en 1998.

Il convient également de noter que la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle accompagnée de son Plan d'action, adoptée par la Conférence générale, à sa trente et unième session, apporte une contribution de taille à la Décennie et constitue un cadre concret pour engager une action interdisciplinaire qui réponde aux aspirations des communautés autochtones dans le monde, en particulier en ce qui concerne la défense du pluralisme culturel. Sur le plan de l'orientation stratégique, la protection de l'identité culturelle des peuples autochtones sera en effet un thème important des activités de l'UNESCO, en particulier pour le programme de la culture, non seulement dans le cadre de la Décennie, mais, au-delà, durant toute la période de la Stratégie à moyen terme 2002-2007. En effet, dans le cadre de son objectif stratégique: Protéger la diversité culturelle et encourager le pluralisme et le dialogue entre les cultures et les civilisations, l'UNESCO devra contribuer au débat international sur les droits et le patrimoine des peuples autochtones ainsi que sur leurs droits culturels. En ce qui concerne le Projet de programme et de budget pour 2002-2003 qui correspond quasiment à la dernière phase de mise en œuvre de la Décennie, l'un des axes d'action importants du programme de la culture sera la «Construction du pluralisme culturel et [le] renforcement de l'action en faveur des populations autochtones», dont les principaux résultats escomptés sont, d'une part, le renforcement et l'expansion des réseaux existants entre les communautés autochtones et les institutions locales et nationales, les centres de recherche, les universités et les ONG et, d'autre part, la réalisation de projets pilotes intersectoriels en faveur du développement durable des populations autochtones. L'UNESCO devra poursuivre ses efforts, avec l'ensemble du système des Nations Unies, pour promouvoir la participation des populations autochtones à la formulation des politiques culturelles nationales, en prêtant une attention particulière aux questions liées aux droits culturels. L'approche développée par l'UNESCO pour répondre aux problèmes et attentes des populations autochtones devra être fondée sur le respect de leur conception holistique du monde où le développement intègre l'éducation, les sciences, la culture et la communication. L'Organisation visera, dans un effort intersectoriel, à favoriser le renforcement et la mise en valeur de l'identité des communautés autochtones et à promouvoir le principe d'appartenance à une citoyenneté multiculturelle. Tout en renforçant les liens et les synergies qui existent entre ses différents domaines de compétence, afin d'être plus proche des réalités autochtones, l'UNESCO encouragera:

a) L'adoption de politiques culturelles nationales qui mettent en valeur les ressources culturelles des peuples autochtones et reconnaissent leurs droits culturels;

b) La protection du patrimoine autochtone, tout particulièrement du patrimoine immatériel;

c) La participation active des communautés dans la gestion des sites, notamment des sites du patrimoine mondial et des sites sacrés;

d) La mise en œuvre d'une éducation qui intègre les langues autochtones dans les programmes scolaires;

e) La participation des membres des communautés au sein des instances démocratiques à l'échelle locale et nationale;

f) La mise en place de supports médiatiques et de moyens de communication adaptés à leurs besoins;

g) La reconnaissance de la valeur des savoirs traditionnels qui se situent au cœur des modes de vie autochtones et l'établissement de passerelles entre savoirs autochtones et savoirs scientifiques en vue d'un développement durable. Ainsi, la mise en œuvre du projet «Les savoirs locaux et autochtones dans une société mondialisée (LINKS)» (projet 31 C/5, par. 02411), dont la thématique et l'orientation principales se rapportent aux sciences exactes et naturelles, a été conçue de manière intersectorielle et interdisciplinaire dans le cadre des deux thèmes transversaux. Ce projet aura pour objectif de promouvoir la reconnaissance des savoirs locaux et autochtones, c'est-à-dire des ensembles complexes de connaissances, d'interprétations et de significations que des communautés ont tirés de leur longue interaction avec la nature, en ce qu'ils sont de puissants moyens de combattre la marginalisation et l'appauvrissement.

3. En dépit de tout ce qui reste à accomplir, le bilan des activités de la Décennie réalisées jusqu'à ce jour semble montrer que les efforts de la communauté internationale ont abouti à des résultats encourageants. En effet, les autorités politiques nationales et la société civile prennent une plus claire conscience des aspirations et des besoins des populations autochtones. Les biens, les savoirs traditionnels, les expressions et les valeurs culturelles de ses populations ont été reconnus, appréciés et mis en valeur. Plusieurs Académies de langues autochtones ont vu le jour et l'enseignement de base dispensé dans les langues autochtones a été admis dans le système scolaire de certains pays. Dans cette logique, du matériel pédagogique a été élaboré par des spécialistes autochtones eux-mêmes. L'UNESCO entend poursuivre cette action en la fondant sur une conception globale du développement durable. Elle croit en effet qu'il est possible de plaider à la fois pour l'accès le pus large de ces populations à la modernité − facilité par les nouvelles technologies − et pour la préservation et la diffusion des savoirs traditionnels, source de cette modernité. D'un côté, les nouvelles technologies de l'information et de la communication participent à la promotion et à la visibilité du patrimoine et de la culture vivante autochtone. De l'autre, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles et les langues autochtones ne représentent pas uniquement un héritage du passé; ils incarnent aussi un support indispensable de l'identité et de la mémoire offrant ainsi des solutions novatrices de développement pour l'avenir. C'est ainsi que les autochtones, qui comptent quelque 300 millions de personnes dans plus de 70 pays sur tous les continents et représentent plus de 5 000 langues et cultures, contribueront largement à la richesse de la diversité culturelle de la planète.